



Faites de vos rues notre jardin !



Fleurissez vos murs et façades avec des plantes grimpantes

Dossier de demande
d'autorisation
disponible en mairie
ou sur le site :
www.montbazin.fr

Elles seront plantées après
trouées dans la voirie

Les plants et le matériel nécessaire
seront fournis par la mairie

Les candidatures sont à déposer
jusqu'au 24 octobre



Comment participer ?

- 1** Définissez votre projet et le lieu d'implantation
- 2** Récupérez le dossier en mairie ou sur www.montbazin.fr
- 3** Déposez les documents remplis en mairie ou à mairie@montbazin.fr jusqu'au 24 octobre
- 4** Vous serez tenu informé de la suite donnée à votre projet en fonction de sa faisabilité
- 5** Vous signerez le permis de végétaliser et la charte d'entretien